

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

La lettre pro

L'actu santé pour les pros de Centre-Val de Loire

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

N°12 - 12 janvier 2024

À la une

Bonne année 2024 à tous les professionnels de santé !



Cliquez sur l'image pour afficher la vidéo des vœux !

Les équipes de l'ARS Centre-Val de Loire vous souhaitent une très belle année 2024 ! En cette année Olympique, l'activité physique et sportive a été déclarée Grande Cause Nationale,

elle accompagne donc les meilleurs vœux que nous vous adressons pour l'année à venir. Pour ce premier numéro de votre Lettre Pro de l'année, nous vous proposons un focus sur les changements annoncés pour 2024 !

Sommaire

Dans ce numéro, vous trouverez :

- Météo sanitaire : la grippe progresse
- 12 Maisons sport-santé en Centre-Val de Loire
- L'activité physique adaptée : ça se prescrit !
- Activité des urgences pendant les fêtes : davantage d'appels au SAMU
- Le tarif de la régulation médicale revalorisé pendant les fêtes
- La régulation médicale recrute, et la correspondance SAMU aussi
- De nouvelles mesures pour renforcer les urgences
- Travail de nuit, dimanches et jours fériés : une forte revalorisation
- Loi Valletoux : les nouveautés pour votre pratique
- Signature des certificats de décès par les infirmiers : la formation est ouverte !
- PADHUE : les résultats des EVC en France et dans la région
- Les casernes de sapeurs-pompiers : nouveaux terrains de stage pour les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique
- Les nouveautés issues de la loi de financement de la Sécurité sociale 2024
- Expérimentation Osys : des pharmacies peuvent délivrer des médicaments malgré l'absence d'ordonnance
- Les autorisations d'activité de soin : ça change en 2024 !
- Le dépistage organisé des cancers : ça change aussi en 2024
- Le quatrième Plan régional santé environnement est adopté
- Les aides financières de fin d'année pour nos hôpitaux
- France Assos Santé lance une campagne pour valoriser les Représentants des Usagers
- Mesures de soins psychiatrique sans consentement : un guide pour les Maires
- Bilan de médication et entretien pharmaceutique : une formation de l'OMEDIT
- Appels à projets (soins palliatifs, hébergement temporaire en EHPAD, ESMS numérique, plateformes de répit)
- Agenda
- Jean-Charles Rochard directeur de l'ARS du Cher

- La santé recrute en Centre-Val de Loire

La météo sanitaire

Le bulletin régional de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire en semaine 01-2024 (du 01/01/2024 au 07/01/2024), [à consulter ici](#).

Surveillance régionale des infections respiratoires aiguës :

- **Bronchiolite chez les moins de 2 ans** : ↘ Passage de la région en niveau post-épidémie : baisse du nombre de consultations chez SOS médecins et de passages aux urgences pour toutes les classes d'âges. 94 enfants de moins de 2 ans ont été vus aux urgences pour bronchiolite en semaine 01. La part des hospitalisations pour bronchiolite après passage aux urgences chez les enfants de moins de 2 ans était en baisse (-15,4 points par rapport à la semaine 52).

- **COVID-19** : ↘ Poursuite de la baisse des indicateurs de suivi de la COVID-19 depuis 4 semaines en Centre-Val de Loire. Le taux d'incidence des cas de COVID-19 confirmés en laboratoires était en baisse par rapport à la semaine dernière, soit 16,1/100 000 habitants (-32%, 414 cas en S01). Le taux de dépistage était également en baisse mais de manière plus modérée par rapport à la semaine précédente (108/100 000, -6%). Le taux de positivité était en forte baisse en S01 (15%, -5,6 points vs S52), mais est à interpréter avec prudence du fait d'un taux de dépistage toujours faible.

- **Grippe** : ↗ Deuxième semaine en phase épidémique : en semaine 01, augmentation des indicateurs grippe et syndrome grippal en médecine de ville et à l'hôpital en Centre-Val de Loire. Au niveau national et régional parmi les prélèvements effectués, la quasi-totalité sont des virus de type A parmi ces derniers la majorité sont du type A(H1N1)pdm09.

Gastro-entérite aiguë (GEA) : ➡ En Centre-Val de Loire, après une forte augmentation enregistrée entre les semaines 51 et 52, une légère diminution de l'activité pour GEA aux urgences hospitalières était observée en semaine 01 pour tous âges et chez les moins de 5 ans. En médecine de ville, l'augmentation se poursuit avec une hausse de l'activité pour SOS médecins tous âges et chez les moins de 5 ans. Au niveau national, la hausse des indicateurs de surveillance des GEA se poursuit en médecine de ville et à l'hôpital mais restent entre les minimums et maximums historiques.

Rappel : tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence

Régionale de Santé. Le point focal régional est destiné aux professionnels, il est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10.

Focus Prévention

12 Maisons Sport-Santé en Centre-Val de Loire !



Vous en avez entendu parler : le déploiement des Maisons Sport-Santé (MSS), désormais reconnues par la [loi du 2 mars 2022](#) visant à démocratiser le sport en France. Leurs missions ?

- accompagner en proximité les patients atteints d'affection de longue durée, de maladies chroniques ou en risque de perte d'autonomie vers une pratique d'activité physique adaptée à but thérapeutique,
- mais aussi à contribuer au virage vers la prévention, en amenant à la pratique régulière d'une activité physique et sportive les publics les plus éloignés.

Déjà plus de 500 Maisons Sport Santé se sont déployées partout en France, et un soutien financier de 12 millions d'euros de l'État a été annoncé en décembre pour les Maisons Sport-Santé en 2024. L'ensemble des Maisons Sport-Santé habilitées seront référencées sur le site et l'application Doctolib à compter du 18 décembre et pour une période d'un an.

En Centre-Val de Loire, ce sont déjà 12 Maisons Sport-Santé qui ont été habilitées : une en Eure-et-Loir, à Lucé ; deux dans l'Indre, à Joué-lès-Tours et Tournon-Saint-Martin ; une dans

l'Indre-et-Loire, à Ballan-Miré ; trois dans le Loir-et-Cher, à Blois, Lamotte-Beuvron et Vendôme ; et cinq dans le Loiret, à Montargis, Amilly, Olivet et Orléans.

Une carte est disponible [ici](#) pour diriger vos patients, n'hésitez pas à leur en parler !

L'activité physique adaptée, ça se prescrit !



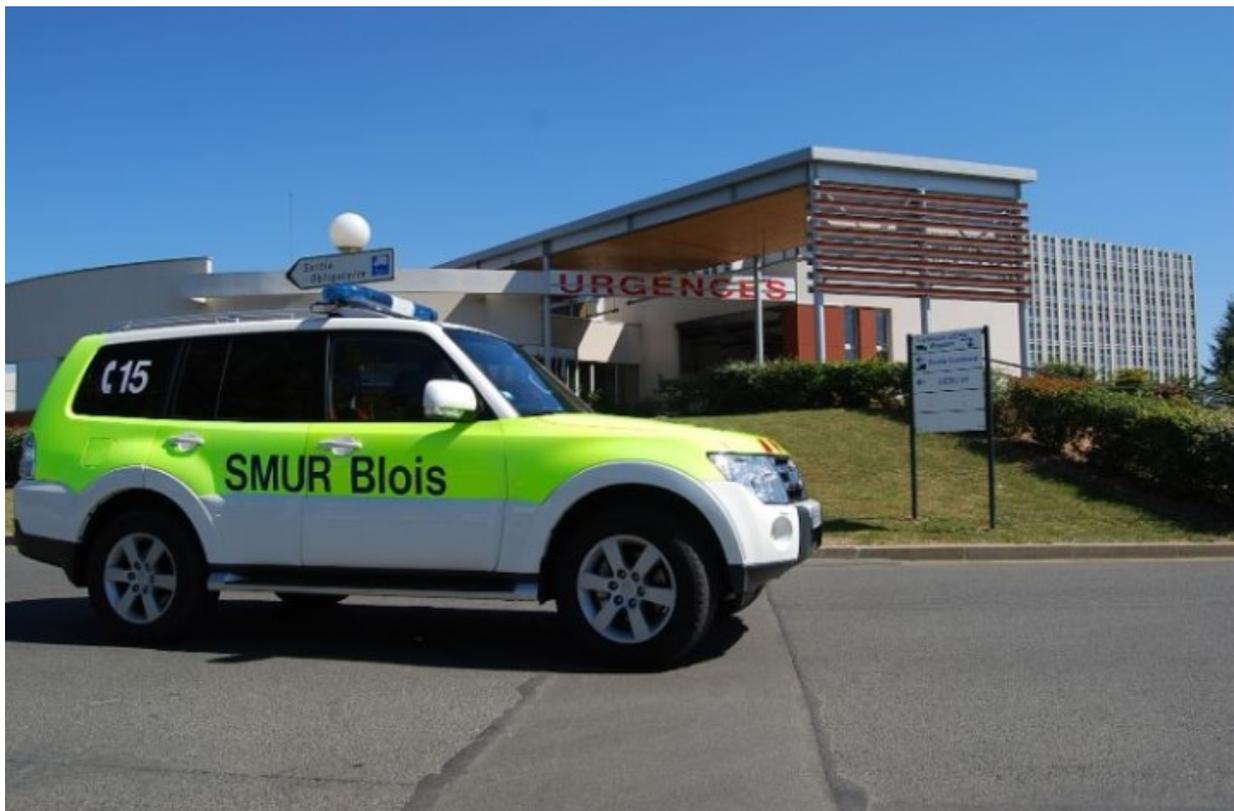
Vous pouvez encourager l'activité physique, vous pouvez aussi désormais la prescrire ! Le modèle de formulaire de prescription de l'activité physique adaptée (APA) a été publié dans un [arrêté](#) pris le 28 décembre dernier 😊

L'objectif pour vous médecins : prescrire un type d'activité, avec une durée, une fréquence, une intensité. En fonction de l'état de santé du patient : exercices d'endurance, de renforcement musculaire, travail de l'équilibre, de la souplesse, la coordination... Cette prescription ouvre droit au patient à la réalisation d'un bilan d'évaluation de sa condition physique et de ses capacités fonctionnelles ainsi qu'à un bilan motivationnel par la personne qualifiée mentionnée au cinquième alinéa. L'activité physique adaptée est prescrite pour une durée de trois mois à six mois renouvelable. Avec l'accord du patient, le masseur-kinésithérapeute peut, sauf indication contraire du médecin, renouveler une fois la prescription médicale initiale d'activité physique adaptée à l'échéance de la durée de celle-ci ou du nombre de séances prescrites ou l'adapter en termes de type d'activité, d'intensité, de fréquence et de durée. Le [modèle de formulaire](#) est destiné à être utilisé par le médecin prescripteur d'une APA et par le masseur-

kinésithérapeute, lorsque ce dernier renouvelle ou adapte la prescription médicale initiale.

En bref 🏃

Activité des Urgences pendant les fêtes : davantage d'appels au Samu



La période du 23 décembre 2023 au 2 janvier 2024 des congés de fin d'année a enregistré 25 521 passages dans les services d'urgences de la région, ce qui correspond à une augmentation d'activité de 3,2 % par rapport à l'an passé (source RPU ORU, hors Loches et Amboise). Dans le même temps, les six SAMU de la région Centre-Val de Loire ont connu une augmentation de leur activité et ont reçu plus de 65 000 appels.

Pourtant cette année la situation épidémique a été très différente de l'an passé. L'an dernier nous avons trois épidémies concomitantes (grippe-Covid-Bronchiolite), ce n'était heureusement pas le cas cette année. Et concernant la grippe, on semble avoir connu cette année une phase de relative stagnation pendant les fêtes. Attention, ce n'est peut-être qu'un démarrage "retardé". En effet les appels pour grippe à SOS Médecin ont augmenté la semaine dernière, c'est peut-être le début d'une circulation du virus plus intense.

Continuons de partager les bonnes pratiques de prévention avec la vaccination grippe (il est encore temps !) et sur l'orientation des patients dans le système de santé : plutôt que d'aller directement aux urgences, appeler son médecin traitant, appeler le SAS, 15, etc.

Le tarif de la régulation médicale revalorisé pendant les fêtes



Avec l'augmentation des sollicitations des services de soins durant la période des fêtes de fin d'année et pour valoriser votre engagement, l'ARS Centre-Val-de-Loire a revalorisé le tarif de la régulation médicale sur cette fin d'année. Du samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier 2024, l'augmentation de l'heure de régulation a été portée à 120 euros, contre 100 € au tarif normal. Un tarif dérogatoire porté à 130 € de l'heure les 24, 25 et 31 décembre 2023 ainsi que le 1er janvier 2024. Une mesure expérimentale pour valoriser le travail des professionnels engagés sur la permanence des soins ambulatoires à des moments clé.

La régulation médicale recrute, et la correspondance SAMU aussi

L'activité de régulation médicale, premier maillon de la chaîne de secours pré-hospitaliers, recrute ! Pour la formation d'assistant(e) de régulation médicale, l'IPFM d'Orléans a diffusé son calendrier pour la rentrée 2024. Les inscriptions se dérouleront du 2 avril au 4 juin. Toutes les informations [par ici](#).

Médecins, pensez aussi à devenir correspondant du SAMU, une opportunité pour diversifier votre pratique, maintenir ou développer certaines compétences et diversifier

votre réseau ! Tout médecin volontaire, quel que soit son statut ou son mode d'exercice, peut y prétendre. Et depuis peu, c'est le cas aussi pour les infirmiers (brève suivante) ! 🤝
Les informations [par ici](#).

De nouvelles mesures pour renforcer les urgences



Les urgentistes attendaient ces textes depuis longtemps : deux nouveaux décrets et un arrêté ont été pris [fin décembre](#) qui font évoluer la médecine d'urgence. Ces mesures doivent permettre aux acteurs d'adapter l'organisation de la médecine d'urgence aux besoins de la population et aux spécificités locales, de mettre en place de nouvelles organisations partout où ce sera opportun et de mobiliser les professionnels là où les besoins sont les plus forts. Au programme :

- La création d'un nouveau type de structure, les antennes de médecine d'urgence, qui fonctionnent au minimum 12 heures par jour en lien avec le SMUR et avec les urgences les plus proches ;

- La possibilité de composer des équipages SMUR avec un infirmier et un ambulancier formés spécifiquement, à la demande du médecin régulateur et en fonction de l'état de santé du patient ;
- L'encadrement de la régulation de l'entrée aux urgences qui, par autorisation préalable de l'ARS, doit impliquer la présence physique d'un personnel à l'entrée du service ;
- L'extension du dispositif "médecins correspondants du SAMU" à de nouveaux professionnels (notamment infirmiers), formés pour intervenir avant l'arrivée du SMUR (brève précédente) ;
- Le renforcement de l'aval des urgences avec l'obligation pour tout établissement concerné de mettre en place un dispositif de gestion des lits.

Des outils élaborés avec les sociétés savantes, les urgentistes et l'ARS seront diffusés progressivement pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures !

Travail de nuit, dimanches et jours fériés : revalorisation des soignants

Attractivité à l'hôpital : la revalorisation en 2024 du travail des personnels non médicaux le dimanche (par rapport à 2023)

Hervé, infirmier en fin de carrière (ISG échelon 10, 2^e grade)

Pour 20 dimanches travaillés par an

Son gain en + est de 167 € net/an

Attractivité à l'hôpital : la revalorisation en 2024 du travail de nuit des personnels non médicaux (par rapport à 2022)

Karim, infirmier en début de carrière (ISG échelon 1, 1^{er} grade)



Pour 12 nuits de 9 heures effectuées par mois

Son gain en + est de **2 412 € net/an**
soit **201 € net/mois**



Attractivité à l'hôpital : la revalorisation en 2024 des gardes des personnels médicaux (par rapport à 2022)

Clément, chirurgien digestif, PH depuis 2 ans (échelon 2)



Pour 5 gardes effectuées par mois

Son gain en + est de **6 862 € net/an**
soit **572 € net/mois**



Cette année marque également une revalorisation de rémunération pour les soignants ! En particulier pour le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés des paramédicaux, ainsi que pour les gardes des médecins. De meilleures conditions de travail pour favoriser le recrutement et mieux reconnaître ces contraintes.

Une revalorisation qui avait été annoncée par Clara de Bort au centre hospitalier de l'Agglomération montargoise (Cham) le [3 septembre dernier](#), suite à l'engagement de la Première ministre.

La rémunération du travail de nuit est désormais indexée sur l'heure de jour, augmentée de 25%. Ce n'est plus une (petite) indemnité forfaitaire, cela suit donc la carrière de l'agent. Les bénéficiaires sont l'ensemble des personnels non médicaux et de maïeutique des hôpitaux et EHPAD publics et des établissements privés à but non lucratif.

Du côté de la revalorisation du travail le dimanche et les jours fériés, l'indemnité est passée à 60€ brut par jour. Avant sa revalorisation, l'indemnité forfaitaire s'élevait à 50,26€

brut par jour. Les bénéficiaires : l'ensemble des personnels non médicaux et de maïeutique des hôpitaux et EHPAD publics.

Enfin, à l'hôpital, la rémunération des indemnités de garde des personnels médicaux (médecins, pharmaciens, dentistes et hospitalo-universitaires) a été majorée temporairement de 50% depuis l'été 2022 et régulièrement reconduite depuis. Au 1er janvier 2024, cette majoration est pérennisée dans les hôpitaux publics et étendue au 1er juillet 2024 aux établissements privés à but non lucratif et lucratif. L'ensemble des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, des personnels hospitalo-universitaires et des internes exerçant à l'hôpital public et au sein d'établissements privés à but non lucratif et lucratif, en bénéficient.

Loi Valletoux : les nouveautés pour votre pratique



Ça y est ! La loi « visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels », dite « loi Valletoux », a été publiée au [Journal officiel](#). Au total, de nombreuses mesures (38 articles). Elles vont s'appliquer progressivement, au fur et à mesure de la publication des décrets d'application. Parmi les très nombreuses mesures figurant dans cette loi, on peut retenir :

- **Fin de la majoration pour les patients** n'ayant pas choisi de médecin traitant ou consultant un autre médecin sans prescription de leur médecin traitant, dans l'année qui suit le départ en retraite ou le changement de département du médecin traitant ;
- La loi **restreint la possibilité d'exercer en intérim** en début de carrière pour les professionnels en établissement de santé et médico-sociaux, en laboratoires de

biologie médicale et en établissements accompagnant des enfants en situation de handicap. Elle ouvre par contre la possibilité de recourir à l'intérim dans le secteur médico-social (pour des médecins, des infirmiers, des aides-soignants, des éducateurs spécialisés, des assistants de service social, des moniteurs-éducateurs et des accompagnants éducatifs et sociaux) uniquement s'ils ont déjà une expérience hors Intérim ;

- Obligation pour les médecins, sages-femmes et dentistes souhaitant cesser définitivement leur activité de **prévenir au plus tard six mois avant l'ARS** et leur conseil de l'ordre ;
- Pour les praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue) est créée une **autorisation temporaire d'exercice** de treize mois en établissement de santé, médico-social ou social ;
- Le rôle du médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est renforcé. Un statut d'**infirmier référent**, responsable de la coordination des parcours de soins et du suivi des patients, est créé ;
- La loi étend à la France entière l'expérimentation permettant à des infirmiers volontaires et formés de **signer des certificats de décès**. Cette expérimentation était jusqu'à présent limitée à quelques régions, dont la région Centre-Val de Loire, ou précisément ça démarre! (brève suivante) ;
- Une expérimentation sur cinq ans pour "**encourager l'orientation des lycéens issus de déserts médicaux vers les études de santé**", en proposant une "option santé" en première et terminale dans les lycées situés en zones sous-dotées ;
- L'extension des compétences des conseils territoriaux de santé (CTS), notamment concernant la définition des **objectifs prioritaires** des projets territoriaux de santé en matière d'accès aux soins, de permanence des soins et d'équilibre territorial de l'offre de soins.

Signature des certificats de décès par les infirmiers : la formation est ouverte !



La région Centre-Val de Loire est prête !

Des infirmiers de la région peuvent désormais réaliser eux-mêmes les certificats de décès survenant à domicile, en hospitalisation ou en EHPAD, en cas d'indisponibilité d'un médecin, dans un délai raisonnable (hors situations complexes ou de mort violente).

Cette expérimentation concerne les infirmiers diplômés depuis au moins 3 ans, volontaires, inscrits à l'Ordre des infirmiers, et spécifiquement formés. Ils peuvent être libéraux ou salariés. La formation s'effectue en elearning, au rythme de chacun et dure 12 heures au total. Pour les libéraux elle est indemnisée.

Plus d'informations [par ici](#). Si vous êtes intéressé par cette expérimentation et que vous êtes infirmier libéral, veuillez vous inscrire [via ce lien](#) et remplir les informations correspondant à votre activité. L'ARS reviendra vers vous pour vous communiquer vos identifiants de connexion à la formation e-learning.

PADHUE : les résultats des EVC en France et dans la région



Vous connaissez les épreuves de vérification des connaissances (EVC), première étape de la procédure d'autorisation d'exercice pour les médecins diplômés hors Union Européenne. Très sélectives, ces épreuves permettent aux lauréats venant du monde entier de suivre un parcours de consolidation de compétences, dans des postes ouverts pour cela en France, puis de s'inscrire à l'Ordre des médecins.

En 2023, 2737 postes ont été ouverts en France soit près de 30% de plus que la fois précédente. Près de 9 000 praticiens ont passé les épreuves et 2649 candidats ont été reçus.

En Centre-Val de Loire, nous avons obtenu l'ouverture de 91 postes pour accueillir des praticiens en parcours de consolidation de compétences.

Notre région fait venir de nombreux médecins étrangers avant les EVC, en statut de praticien attaché (statut qui disparaît au 1er janvier 2024) ou faisant fonction d'interne (FFI). 209 d'entre eux ont passé les EVC et 114 ont été retenus, ce qui signe une très grande qualité de la sélection et de la formation des médecins étrangers dans la région. Un grand bravo à tous ces professionnels de santé !

Les praticiens étrangers qui ont malheureusement échoué aux EVC, déjà en poste au sein des centres hospitaliers de la région, pourront continuer à exercer sur leur statut actuel (stagiaire associé), dans la continuité de la convention de collaboration internationale signée.

Les PADHUE qui verraient leur convention arriver au terme des deux années réglementaires, avant les résultats des EVC 2024, pourront voir leur exercice prolongé, au travers une dérogation accordée par la DG ARS, sous réserve de l'accord de leur établissement étranger d'origine.

Quant aux praticiens qui ont été reçus aux EVC : s'ils exercent aujourd'hui sur l'un des 91 postes ouverts, ils peuvent, s'ils le souhaitent, y rester. Les autres devront choisir leur affectation en France selon leur rang de classement.

L'ARS est consciente des difficultés générées par cette procédure, définie strictement par la loi de 2019. Des adaptations au cas par cas seront examinées par l'ARS en lien avec le ministère de la santé.

Les casernes de sapeurs-pompiers, nouveaux terrains de stage des étudiants en médecine, pharmacie, odonto et maïeutique



Un décret et un arrêté publiés au [Journal officiel le 10 janvier](#) ouvrent la voie à de nouveaux terrains de stage pour les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Concrètement, les SDIS pourront déposer un projet pédagogique (une demande d'agrément) auprès de l'université puis accueillir un ou plusieurs stagiaires. Une occasion supplémentaire pour les étudiants de découvrir le territoire et un de ses modes d'exercice si varié !

Les nouveautés introduites par la Loi de financement de la sécurité sociale 2024

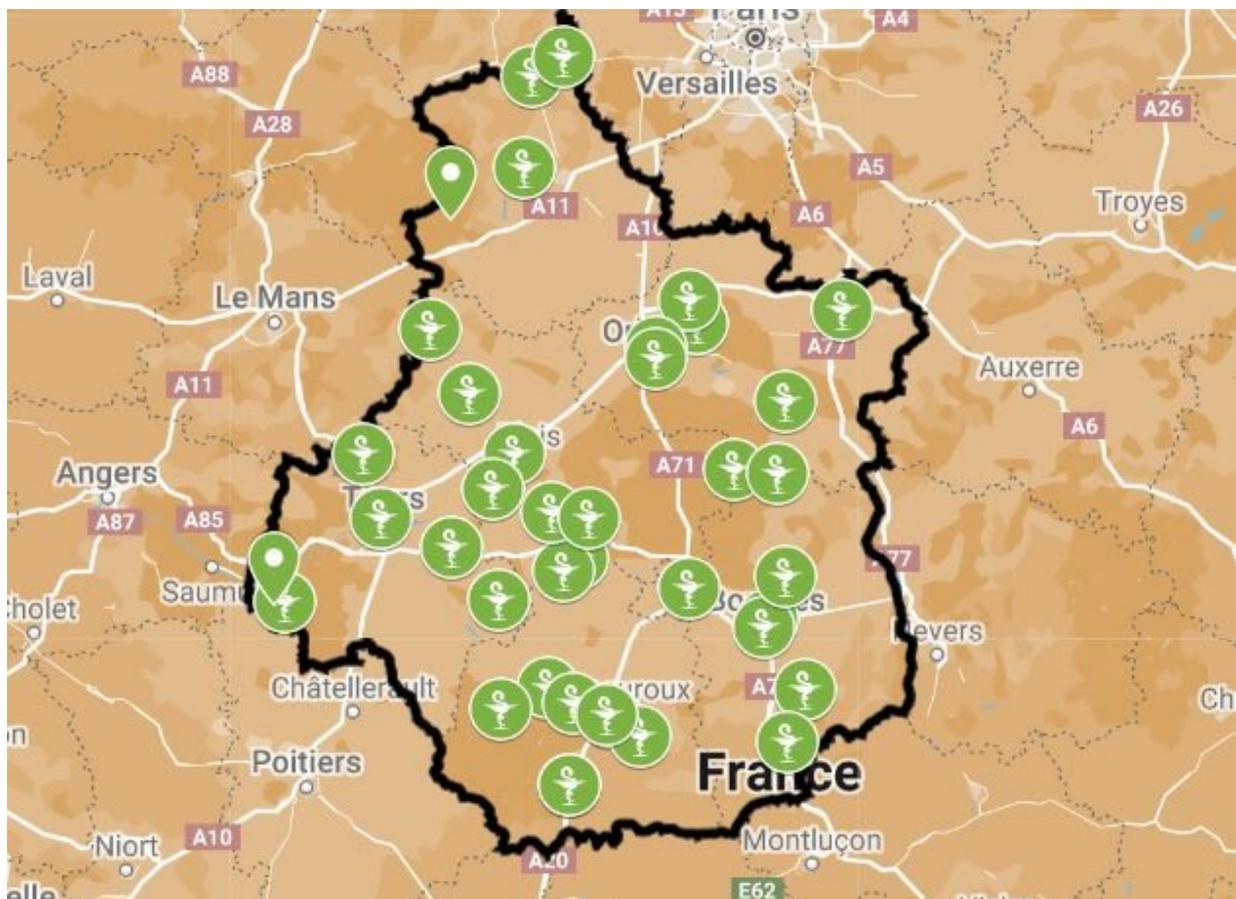


La nouvelle Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2024 a été adoptée et publiée au Journal officiel du 27 décembre 2023. En voici quelques nouveautés :

- Les **rendez-vous de prévention** aux âges clés de la vie sont désormais prévus aux tranches d'âge suivantes : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans.
- **Suppression du délai de carence** pour l'arrêt de travail des femmes ayant subi une interruption spontanée de grossesse ;
- Instauration d'un statut temporaire pour le **cannabis médical** ;
- Mise en œuvre d'un programme de **dépistage systématique du cytomégalo virus** chez la femme enceinte ;
- Exonération de leurs **cotisations d'assurance vieillesse** 2023 pour les médecins libéraux retraités poursuivant leur activité ;
- La poursuite de la **vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) au collège**
- Gratuité des **préservatifs** internes et externes pour les personnes de moins de 26 ans. Cette mesure, en vigueur depuis le 1er janvier, est pérennisée. En pratique, lorsqu'ils se présentent en pharmacie, les 18-25 ans doivent présenter leur carte Vitale au comptoir ; les mineurs, seulement donner leur date de naissance.
- Les **protections périodiques réutilisables** pourront être inscrites au remboursement, pour les assurées de moins de 26 ans ou bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire. La demande devra en être faite par la société exploitant le produit.
- Création, courant 2024, d'un service de **repérage, de diagnostic et d'intervention précoce du handicap** pour les enfants de 0 à 6 ans.
- La hausse de 4% de l'objectif global des dépenses dans le champ de l'autonomie devrait se traduire par environ **6 000 postes supplémentaires dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)**. Elle devrait aussi permettre de financer des mesures salariales et l'accroissement de l'offre.

- La **réforme du financement des activités de médecine-chirurgie-obstétrique (MCO)** doit s'étaler jusqu'en 2026. Avec cette réforme, le financement des activités MCO sera divisé en trois catégories, à compter du 1er janvier 2025 : des activités financées à l'activité (essentiellement médecine et chirurgie programmées), des activités répondant à des objectifs de santé publique financées par dotations annuelles forfaitaires, et un financement mixte pour des missions spécifiques telles les soins aigus.
- L'incitation, pour les patients qui le peuvent, à partager les **transports sanitaires**.

Expérimentation Osys : des pharmacies peuvent délivrer des médicaments malgré l'absence d'ordonnance



Dans notre région, une quarantaine de pharmacies peuvent depuis le 1er janvier prescrire des médicaments !

L'expérimentation, baptisée Osys pour "Orientation dans le Système de Soins", est en cours depuis deux ans en Bretagne. Elle vient d'être étendue à la Corse, l'Occitanie et au Centre-Val de Loire. Une quarantaine de pharmacies, pour commencer, sont désormais autorisées à délivrer certains médicaments habituellement prescrits par le médecin. Six pathologies bénignes sont prises en charge : mal de gorge, angine, conjonctivite, cystite, plaies simples, piqûres de tiques. Une fois le diagnostic posé, le pharmacien délivre les médicaments et une ordonnance qui sera adressée au médecin traitant. Les

pharmaciens candidats à l'expérimentation ont suivi une formation ad hoc encadrée par le ministère de la Santé.

Un bilan complet sera fait à l'issue de l'expérimentation. Merci à France 3 Centre-Val de Loire pour la carte des officines que vous pouvez consulter [par ici](#).

Les autorisations d'activités de soin : ça change en 2024 !



Vous le savez, pour réaliser une activité de soins ou installer un équipement matériel lourd (EML), les établissements de santé, les médecins et les personnes morales intervenant dans le champ de la santé de la région, doivent soumettre à l'ARS une demande d'autorisation. Attention, ce régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds a été modifié ! Les 3 grands objectifs de cette réforme :

- améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge des patients,
- renforcer la territorialisation de l'offre avec les mouvements de coopération entre les acteurs
- et soutenir l'innovation en santé au service des patients.

Les différents décrets publiés sont entrés en vigueur au 1er juin 2023 et la réforme est mise en œuvre à compter de la publication du troisième Plan régional de Santé, soit depuis le 30 octobre 2023. En lien avec le nouveau schéma régional de santé, la mise en place d'un système d'information (SI) dédié aux autorisations sanitaires vient simplifier et

alléger les procédures avec une dématérialisation des demandes d'autorisation. Un webinaire a été organisé à ce sujet, à revoir [par ici](#). Des modèles de dossiers de demande par autorisations de soins et EML coordonnés par le ministère de la Santé et de la Prévention seront intégrés au nouveau SI.

La réforme crée trois nouvelles activités de soins avec des conditions d'implantation et de fonctionnement propres : l'hospitalisation à domicile, la radiologie interventionnelle et la médecine nucléaire.

Promoteurs, une lettre vous est dédiée avec les nouvelles fenêtres de dépôt, à retrouver [par ici](#). Pour tout connaître de la réforme, une page internet dédiée a été mise en place [sur le site de l'ARS](#). Le calendrier de mise en œuvre diffusé à l'ensemble des promoteurs en décembre dernier y est également accessible. Ce dernier sera très prochainement complété des activités pour lesquelles des textes réglementaires portant mesures de simplifications restent attendus. Sur le 1er semestre 2024 seront concernées les activités de SMR, HAD, Chirurgie, Soins critiques. Vos contacts : Nadège Lecommandeur et Anita Martinez à l'adresse ARS-CVL-UNITE-AUTORISATIONS@ars.sante.fr. Deux webinaires régionaux sont à venir : le 5 février pour l'activité de soins médicaux et réadaptation et le 12 février pour l'Hospitalisation à domicile.

Le dépistage organisé des cancers : ça change aussi en 2024

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination
Centre-Val de Loire

PRÉVENTION ET DÉPISTAGES

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

- 📍 Vaccination anti - HPV dès l'âge de 11 ans
- 📍 Dépistage dès l'âge de 25 ans

CANCER DU SEIN

- 📍 Dépistage organisé dès l'âge de 50 ans
- 📍 Examen clinique des seins chaque année

L'année 2024 donnera lieu à une évolution majeure du processus des invitations et relances à participer à un dépistage organisé, avec une mobilisation très forte du Centre régional de coordination des dépistages des cancers ([CRCDC Centre-Val de Loire](#)) et le déploiement d'actions d'aller-vers !

Désormais, la gestion des invitations et des relances à participer à un dépistage est assuré par l'assurance maladie.

Les CRDC sont désormais sous la seule tutelle de l'ARS, et se concentrent sur leur missions de suivi des résultats pour l'ensemble des programmes de dépistages organisés,

d'information et de formation des professionnels de santé sur le territoire et de suivi des patients dépistés.

La nouveauté porte aussi sur le renforcement des opérations « d'aller-vers notamment vers les publics précaires, fragiles et éloignés des systèmes de santé. L'objectif de cette nouvelle organisation est de contribuer à augmenter la participation aux 3 programmes de dépistages organisés en France (dépistage organisé du cancer du sein, dépistage organisé du cancer du col de l'utérus et le dépistage organisé du cancer colorectal) et de réaliser 1 million de ces dépistages supplémentaires à l'horizon 2025. N'oubliez pas d'en parler à vos patients 😊

Adoption du quatrième Plan Régional Santé Environnement



Il a été adopté fin décembre ! Le quatrième Plan Régional Santé Environnement 2024-2028 définit les grands enjeux et présente les axes de travail qui seront suivis au cours des quatre prochaines années.

Fruit d'un travail collectif, ce plan est le fruit d'un travail collectif mené de novembre 2022 à juillet 2023 avec l'ensemble des acteurs en santé environnement de la région (associations, collectivités, institutions, organismes de recherche, structures du monde économique, de la santé...). Piloté par les services déconcentrés de l'État en région, l'Agence régionale de santé et le Conseil régional, le Plan a été élaboré par les acteurs régionaux de la santé environnement, en association avec le groupe régional santé environnement (représentant les collectivités, les organismes publics, les scientifiques, les associations et le monde économique). Ce plan a également été enrichi par les recommandations de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et les retours de la consultation publique qui s'est déroulée du 9 octobre au 5 novembre.

Le PRSE 4 aborde la santé de façon globale, en liant la santé animale, environnementale et humaine sur le concept "One Health" (Une seule santé). Nous vous présenterons prochainement ce plan dans le détail. D'ici là, vous pouvez déjà retrouver des documents préparatoires [ici](#).

Les aides financières de fin d'année pour nos hôpitaux



En cette fin d'année, différents soutiens financiers ont été accordés aux établissements publics et privés de notre région, via le Fonds d'intervention régional (FIR). L'ARS a d'abord décidé de soutenir des établissements qui offrent une activité essentielle pour leur territoire, bien que déficitaire (trop peu d'activité pour parvenir à l'équilibre), à hauteur de 4 350 000 €. En 2023, les établissements privés et publics bénéficiaires pour la région sont le CH de Saint-Amand-Montrond (18), la Clinique de Gasville (28), le CH de Châteauroux-le-Blanc, la Clinique St François (36), le CH du Chinonais (37), le CH de Vendôme, la Polyclinique de Blois, la Clinique Saint Cœur (41), le CH de Gien et la Clinique de l'Archette (45).

Aussi, un soutien en trésorerie, à hauteur totale de plus de 14 millions a été accordé aux établissements en difficulté depuis de nombreuses années, ce qui les conduit à rencontrer des difficultés pour payer leur fonctionnement courant (salaires, fournisseurs). Les établissements concernés dans notre région en 2023 sont le CH de Vierzon (18), le CH de La Loupe (28), le CH de la Tour Blanche d'Issoudun (36), le CH du Chinonais, le CH de Loches, le CH Jean Pages de Luynes (37), le CH de Gien et le CH de Pithiviers (45).

France Assos Santé lance une campagne pour valoriser les Représentants des Usagers



France Assos Santé Centre-Val de Loire, qui représente les usagers du système de santé, a lancé le 4 janvier dernier une opération de communication visant à informer sur la présence de Représentant-es des Usagers (RU) en établissements de santé et à promouvoir leur rôle est en cours sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. RU en établissements de santé, et professionnels de santé, l'organisation vous invite à venir récupérer une silhouette cartonnée et des flyers. L'objectif : signaler la présence des RU en établissement de santé publics et privés, informer les usagers sur leur rôle, indiquer aux usagers comment les contacter au sein de l'établissement grâce au flyer et promouvoir leur engagement et comment on peut devenir RU à son tour. Le kit silhouette et ses flyers est gratuit : 1 silhouette par établissement, à récupérer la délégation régionale France Assos Santé au 29 boulevard Rocheplatte à Orléans, [après avoir commandé](#), ou lors de vos participations à des formations et groupes d'échanges. Plus d'informations par mail à centre-valdeloire@france-assos-sante.org ou au 02 38 80 88 92.

En pratique

Mesures de soins psychiatriques sans consentement : un guide pour les maires

Au cours de leur mandat, les maires sont régulièrement confrontés à des situations pouvant nécessiter l'admission d'une personne en soins psychiatriques sans consentement.

Cette mesure privative de liberté est très encadrée et peut apparaître complexe. Pour les aider, l'ARS publie un Guide à destination des maires qui est disponible [par ici](#).

Formation "Bilan de médication et entretien pharmaceutique"

L'OMÉDIT Centre-Val de Loire a publié les dates de la formation "Bilan de médication et entretien pharmaceutique". Objectifs : maîtriser le concept du bilan partagé médicamenteux (BPM), la réglementation en rapport, les critères d'inclusion des patients et la méthodologie propre à chacune des étapes du BPM ; acquérir les connaissances nécessaires à l'initiation des entretiens pharmaceutiques en ville et dans les établissements de santé ; et savoir mettre en oeuvre des techniques de posture et de communication dans le cadre de la réalisation d'un BMP.

Ce programme de formation d'une journée en présentiel est porté par le Centre de réadaptation Cardiologique de Bois Gibert (37) : une demi-journée est consacrée au bilan de médication, une demi-journée est consacrée aux entretiens pharmaceutiques.

Professionnels pouvant s'inscrire à cette formation : médecins traitants, pharmaciens (officinaux titulaires/adjoints, hospitaliers/gérants), préparateur(trice)s en pharmacie d'Officine.

Les dates retenues pour l'année 2024 sont : mardi 20 février 2024, mardi 4 juin 2024 et mardi 1er octobre 2024. Toutes les informations [par ici](#).

Appel à projets

Dans le cadre du 5ème plan national "Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie 2021-2024", le Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie (CNSPFV) lance un appel à projets à destination des psychologues en EHPAD et des travailleurs socio-éducatifs (assistants de service social, conseillers économiques sociaux et familiaux, ...) travaillant auprès de personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité au sein d'ESSMS ou d'Associations. Il vise le développement d'outils ou dispositifs facilitant **l'appropriation anticipée des droits des personnes en situation palliative ou en fin de vie**. Les porteurs de projets retenus bénéficieront d'un accompagnement méthodologique et technique du CNSPFV. Date limite de dépôt des candidatures : 29 février 2024 à minuit. Plus d'informations [par ici](#).

L'ARS Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures pour poursuivre le déploiement du **dispositif d'hébergement temporaire en EHPAD pour personnes âgées en sortie d'hospitalisation ou en cas de défaillance soudaine de l'aidant**. L'appel à candidatures porte sur le déploiement de 34 places : 5 places dans le Cher, 5 places en Eure-et-Loir, 3 places dans l'Indre, 8 places dans l'Indre-et-Loire, 5 places dans le Loir-et-Cher et 8 places dans le Loiret. Les candidatures sont recevables jusqu'au 31 janvier 2024 à 23h59. Plus d'informations [par ici](#).

Ségur numérique en ESMS : opportunités de financement jusqu'au 28 février 2024 ! Le volet numérique du Ségur alloue une enveloppe de 600 millions d'euros au secteur social et médico-social pour **moderniser le Dossier usager informatisé et favoriser les nouveaux usages numériques**. Pour intégrer cette démarche, les ESMS doivent signer un bon de commande de leur éditeur de DUI, pour la « Prestation Ségur », avant le 28 février 2024. Au-delà de cette date, ces frais indispensables seront à la charge de chaque ESMS. Le Grades peut accompagner les ESMS le souhaitant, à l'adresse esms.numerique@esante-centre.fr.

L'ARS Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures pour la création de 2 nouvelles **plateformes d'accompagnement et de répit** pour aidants de personnes âgées en perte d'autonomie et pour aidants de personnes atteintes de maladies neurodégénératives (Cher et Eure-et-Loir). Il s'agit de développer des dispositifs spécifiquement dédiés aux proches aidants, et destinés à répondre au constat d'épuisement de nombreux aidants et de dégradation de leur état de santé et d'apporter un soutien accru aux proches aidants, en adéquation avec leurs besoins, par des professionnels formés. L'appel à candidatures porte sur la création de 2 nouvelles plateformes d'accompagnement et de répit : une dans le Cher, une en Eure-et-Loir. Les candidatures sont recevables jusqu'au 15 mars 2024 à 23h59. Plus d'informations [par ici](#).

Agenda

Conférence "Pourquoi ne guérit-on pas du VIH ?"

La Cellule Recherche & Innovation du Pôle Biopathologie du CHU d'Orléans organise une conférence autour de la question : "Pourquoi ne guérit-on pas du VIH ?", le **lundi 15 janvier 2024** à 17h00 dans la salle de conférence du CHU. Au programme, une keynote de la professeure Véronique Avettand-Fenoël, PU-PH en virologie et spécialisée dans l'étude des réservoirs du VIH depuis près de 20 ans. Formée à Paris, elle collabore avec le service de Maladies Infectieuses du CHU d'Orléans depuis 2005 : ensemble, ils sont les premiers au monde à avoir décrit une cohorte de personnes infectées par le VIH et en rémission.

Journée régionale ESMS numérique

Le **mardi 16 janvier 2024**, c'est la journée régionale ESMS numérique ! Le collectif SI organise cette journée régionale à l'attention de l'ensemble des ESMS de la région centre organisée en 2 temps : une plénière le matin avec des interventions des experts du GIP e-Santé et des ateliers l'après-midi. Programme et inscriptions [par ici](#).

Expériences régionales « Engagement du patient/résident »

Le Centre régional d'Appui pour la prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS Centre-Val de Loire) lancera le **mardi 16 janvier 2024** de 13h30 à 16h30 au Centre Hospitalier de Blois (salle polyvalente) une enquête sur le recensement des expériences régionales « Engagement du patient/résident » (ES et EMS).

Rencontre avec les étudiants en médecine

Passerelle, le dispositif d'accompagnement des étudiants en médecine, toutes spécialités confondues, qui a pour objectif de rencontrer les jeunes étudiants afin de créer du lien, faciliter la prise de contact afin d'encourager des projets d'installation dans la région, va à la rencontre des futurs professionnels de santé en Eure-et-Loir, Cher et Indre au mois de janvier ! Les rencontres se font au Centre Hospitalier de la ville concernée. Les étudiants pourront poser toutes leurs questions quant à leur projet d'installation, le mardi 16 janvier de 10h à 12h à Châteauroux ; le mardi 16 janvier de 14h à 16h à Bourges ; le mercredi 23 janvier de 10h à 12h à Chartres ; et le mercredi 23 janvier de 14h à 16h à Dreux. Etudiants en médecine, à vos agendas !

Webinaire DAUM

Le **23 janvier 2024**, la fédération des DAC de la région Centre-Val de Loire CODAC-CVL organise un webinaire autour du retour d'expérience sur le dispositif d'accompagnement pour les usages fréquents des urgences (DAUM) du CHU de Nancy et du DAC Meurthe et Moselle En présence du Dr Romain Hellmann, conseiller médical auprès du DG ARS Grand Est et du Dr Eliane Abraham, médecin directrice du DAC Meurthe et Moselle. Un webinaire animé par Philippe Adam Rodriguez (Santé EsCALE 41 - vice-président du CODAC-CVL), qui se tiendra de 11h à 12h45. Le lien Teams pour se connecter est [ici](#).

Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

2024 est l'année du 25ème anniversaire du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, organisé fin janvier au parc Expo de Rennes : le grand rendez-vous du monde professionnel de l'eau, public et privé ! Les **31 janvier et 1er février** prochains, l'ARS Centre-Val de Loire tiendra un stand commun avec 3 autres ARS (Bretagne, Normandie et Pays de Loire). Tous les acteurs autour de la thématique eau sont concernés et invités à participer :

acteurs publics, institutionnels, professionnels... Venez nous rencontrer pour parler eau de consommation ou eau de loisirs ! Plus d'informations [par ici](#).

Formation à l'Allaitement Maternel

Le Réseau PÉRINAT Centre-Val de Loire organise pour l'année 2024 une session de Formation "Allaitement Maternel" les **lundi 5 et mardi 6 février 2024** (places limitées à 16 participants). La formation sera organisée par le Réseau Périnat CVL et portée par le CHRU de Tours (convention de prise en charge inter-établissements). Cette formation aura lieu à la Polyclinique de Blois, 1, rue Robert Debré à la Chaussée Saint Victor, de 9h à 17h. La formation est destinée aux IDE, IDE puéricultrice, Sage-femme, Auxiliaire Puéricultrice, Pédiatre, Gynécologue-obstétricien, Aide-soignant, Médecin généraliste. Inscriptions : secretariat.perinatcvl@chu-tours.fr.

👉 **Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr.**

Le coin RH

Jean-Charles Rochard, nouveau directeur départemental de l'ARS du Cher

Jean-Charles Rochard a pris ses fonctions de directeur départemental de l'ARS du Cher le 2 janvier. Originaire de la Nièvre où il a effectué ses études secondaires et avec laquelle il conserve des attaches fortes, il connaît le contexte berrichon. Diplômé en gestion publique et en droit de la santé, il a notamment collaboré à la Direction générale de l'Agence de l'Environnement (ADEME) avant de rejoindre le Conseil national de l'ordre des Pharmaciens en 2004. En tant que Secrétaire général, il devient l'un des principaux représentants des organisations professionnelles de pharmaciens en France, de 2010 à 2017. Devenu consultant indépendant en stratégie et affaires publiques, il apportait son expertise sur l'organisation sanitaire et les marchés des produits de



santé, et conseillait jusque récemment des responsables publics et privés.

La Santé recrute en Centre-Val de Loire

- [Référént territorial ARS Personnes âgées H/F à Bourges \(18\)](#)
- [Chargé-e de mission pôle parcours H/F à Orléans \(45\)](#)
- [Référént territorial personnes âgées H/F à Orléans \(45\)](#)
- [Médecin généraliste dans la MSP du Prado à Bourges \(18\)](#)
- [Médecin généraliste dans la MSP de Nogent-le-Rotrou \(28\)](#)
- [Médecin généraliste dans un cabinet médical de Vitry-aux-Loges \(45\)](#)
- [Dentiste, Sage-Femme, Orthophoniste dans la MSP de Sancergues \(18\)](#)
- [Dentiste dans un cabinet pluriprofessionnel à Salbris \(41\)](#)
- [Masseur-kinésithérapeute dans la MSP de Mehun-sur-Yèvre \(18\)](#)
- [Masseur-kinésithérapeute dans la MSP de Saint-Symphorien \(28\)](#)
- [Masseur-kinésithérapeute dans la MSP de Châtillon-sur-Indre \(36\)](#)

Pour davantage d'offres d'emploi, rendez-vous sur le Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS) en Centre-Val de Loire en suivant [ce lien](#).

La Lettre Pro N°12 - 12 janvier 2024

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / Rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire



[Cliquez sur ce lien pour vous inscrire à La lettre pro](#)
